



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Dépôt / Registre

06 MARS 2025

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Région
de
Bruxelles-
Capitale



25035141

N° d'entreprise : **0862 178 560**

Nom

(en entier) : **American Chamber of Commerce to the European Union**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Avenue des Arts, 56 - 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : A. Nomination et démission d'administrateurs

B. Soumission de nouveaux mandats d'administrateurs et démission

A. Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 octobre 2024

[....]

- Le conseil soumet également à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la démission de Candon George, avec effet à compter du 1 juillet 2024 en qualité d'administrateur. Tous les pouvoirs résultant de ce mandat ont également pris fin en date du 1 juillet 2024.

- Le conseil soumet également à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la démission du mandat de Madame Danger Susan avec effet à compter du 12 novembre 2024 en qualité d'administrateur. Tous les pouvoirs résultant de ce mandat ont également pris fin en date du 12 novembre 2024.

Le conseil constate qu'avec sa démission en tant que administrateur, son mandat d'administrateur délégué prendra également fin à partir du 12 novembre 2024.

- Le conseil décide, conformément à l'article 9:6, §2 du Code des sociétés et des associations, de coopter la société Pontiq SRL, ayant son siège social à Avenue de l'aigle 76, 1150 Bruxelles, n° d'entreprise 0678.943.382 en tant qu'administrateur de l'association avec effet au 12 novembre 2024, pour une période de 6 ans (expiration le 12 novembre 2030). Pontiq SRL désigne en tant que représentant permanent M. Lohan Malte, domicilié à Avenue de l'aigle 76, 1150 Bruxelles. M. Lohan Malte remplace Mme Danger Susan. La ratification de la nomination de la SRL Pontiq sera demandée à la prochaine assemblée générale et il sera ensuite procédé à la nomination définitive.

Le conseil a décidé de nommer Pontiq SRL représentée par Lohan Malte simultanément comme administrateur délégué avec effet au 12 novembre 2024. Il remplacera Madame Danger Susan à la fonction d'administrateur délégué.

- Le conseil décide, conformément à l'article 9:6, §2 du Code des sociétés et des associations, de coopter (i) Madame Lusi Aylin, domicilié à Rue de Laeken 88, 1000 Bruxelles, et (ii) Monsieur Reindl Andreas, domicilié à Stekelbremlaan 21, 1150 Bruxelles, en tant qu'administrateur de l'association avec effet à partir d'aujourd'hui, pour une période de 2 ans (expiration le 25 octobre 2025). Ils remplacent Tuohy Malachy et Candon George.

Cependant, le conseil confirme que Madame Lusi Aylin et Monsieur Reindl Andreas agissaient déjà en qualité d'administrateurs à compter du 15 octobre 2024 et par la présente le conseil ratifie explicitement toutes les actions posés par Madame Lusi Aylin et Monsieur Reindl Andreas entre le 15 octobre 2024 et la date du présent procès-verbal.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

La ratification de la nomination de Madame Aylin Lusi et Monsieur Reindl Andreas sera demandée à la prochaine assemblée générale et il sera ensuite procédé à la nomination définitive.

- Le conseil soumet également à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la prolongation du mandat de Tuohy Malachy au titre d'administrateur pour une période complémentaire jusqu'au 15 octobre 2024.

- Le conseil soumet également à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire le renouvellement du mandat de Taylor Fiona au titre d'administrateur à compter du 30 juin 2024 pour une période supplémentaire d'un an.

- Le conseil déclare, conformément à l'article 13 de la loi du 4 mai 2023 relative au registre central des interdictions de gestion, que tous les administrateurs susmentionnés ne sont pas soumis (ni ne risque d'être soumis), que ce soit en Belgique ou dans un autre pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à une interdiction d'exercer ou d'assumer une activité, une fonction, un mandat, une profession ou une charge en vertu de :

- a) les articles 1, 1bis et 2 de l'arrêté royal n° 22 du 24 octobre 1934 relatif à l'interdiction judiciaire pour certaines personnes condamnées et faillies d'exercer certaines fonctions, professions ou activités ;
- b) article 3quater dudit arrêté royal ;
- c) l'article XX.229 du Code de droit économique ; ou
- d) toute disposition contraignante équivalente dans la législation d'un État membre de l'EEE.

En co-signant les présentes décisions, Monsieur Lohan Malte, Madame Aylin Lusi, Monsieur Reindl Andreas, Madame Taylor Fiona et Tuohy Malachy déclarent confirmer (i) qu'ils ont accepté le mandat d'administrateur (délégué) et (ii) la déclaration susmentionnée des membres concernant interdiction de gestion.

Le conseil soumet également à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire la démission de Tuohy Malachy, avec effet à compter du 15 octobre 2024 en qualité d'administrateur. Tous les pouvoirs résultant de ce mandat ont également pris fin en date du 15 octobre 2024.

[...]

B. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2024

[...]

1ière résolution

[...]

- L'assemblée approuve la nomination de la SRL Pontiq représentée par Lohan Malte, représentant permanent en tant qu'administrateur de l'association, ayant son siège social à Avenue de l'Aigle 76, 1150 Bruxelles, après cooptation par le conseil d'administration (résolution 25 octobre 2024), avec effet rétroactif à compter du 12 novembre 2024 pour une période de 6 ans (expiration le 12 novembre 2030).

- L'assemblée approuve également la nomination de Lusi Aylin en tant qu'administrateur, après cooptation par le conseil d'administration (résolution 25 octobre 2024), avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2024, résident à Rue de Laeken 88, 1000 Bruxelles pour une période de 2 ans.

- L'assemblée approuve également la nomination de Reindl Andreas en tant qu'administrateur, après cooptation par le conseil d'administration (résolution 25 octobre 2024) avec effet rétroactif à compter du 15 octobre 2024, résident à Stekelbremlaan 21, 1150 Bruxelles pour une période de 2 ans.

- L'assemblée approuve également la prolongation du mandat de Tuohy Malachy au titre d'administrateur pour un période complémentaire jusqu'au 15 octobre 2024.

- L'assemblée approuve également le renouvellement du mandat de Taylor Fiona au titre d'administrateur à compter du 30 juin 2024 pour une période supplémentaire d'un an.

- L'assemblée approuve également la démission de Candon George, avec effet à compter du 1 juillet 2024 en qualité d'administrateur. Tous les pouvoirs résultant de ce mandat ont également pris fin en date du 1 juillet 2024.

Réservé
au
Moniteur
belge

- L'assemblée approuve également la démission du mandat de Madame Danger Susan avec effet à compter du 12 novembre 2024 en qualité d'administrateur (délégué). Tous les pouvoirs résultant de ce mandat ont également pris fin en date du 12 novembre 2024.

[....]

Pour extrait conforme,
Malte Lohan
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/03/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).